



DU 14 AU 21 JUIN 1904

District de Montréal

J. L. Duplessis vs Victor Normandin.
Boucherville—Les lots 126, 135 et moitié du lot 106, avec bâtisses.

Vente le 16 juin, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Chs. Cushing et al vs Roderick G. Salloway.

Montréal—Le lot 2986 du quartier St-Gabriel, situé rue Chateauguay, avec bâtisses.

Vente le 16 juin, à 2 h. p. m., au bureau du shérif.

Labelle et Payette vs. La Cie de l'Opéra Comique de Montréal.

Montréal—Le lot 528 du quartier St-Louis, situé rue Cadieux, avec bâtisses.

Vente le 17 juin, à 11 h. a. m., au bureau du shérif.

District d'Arthabaska

Eugène Crépeau vs Philippe Beauchêne.

Ste-Victoire—La partie du lot 374 et le lot 375.

Vente le 15 juin, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

District de Beauce

La Fonderie de Plessisville vs Joseph Ferland.

St-Séverin—Le lot 85, avec bâtisses.

Vente le 16 juin, à midi, à la porte de l'église paroissiale.

Ulric Marcotte et al vs George Poulin, fils d'Hilaire, failli.

St-George—Les lots 15b et 15c, avec bâtisses.

Vente le 15 juin, à midi, à la porte de l'église paroissiale.

District de St-François

Edmund W. Tobin vs Francis Hamel.

St-Praxède de Brompton—Le lot 29-33, avec bâtisses.

Vente le 14 juin, à 11 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Trois-Rivières

La Banque de Québec vs Régis Dubé et Joseph Virginia.

Trois-Rivières—Le lot 114, avec bâtisses.

Vente le 14 juin, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

EMPLOI ET ENTRETIEN DES OUTILS

Il ne suffit pas de se procurer d'excellents outils, il s'agit de s'en servir d'une façon rationnelle, car le meilleur d'entre eux, lorsqu'il est maladroitement manié, ne vaut pas plus que ceux de mauvaise fabrication.

En premier lieu, aucun outil ne devrait servir à d'autres buts que ceux pour lesquels il a été fabriqué et destiné. Lorsqu'on demande par exemple à un couteau-greffoir fin d'agir en même temps comme serpette, ou au sécateur normal à deux lames tranchantes de servir à la taille des grosses branches et même à la coupe des racines, à défaut de pos-

séder un sécateur à une seule lame tranchante de modèle courant, approprié à cet effet, il n'y a aucunement lieu de s'étonner que ces instruments, quelque irrécusable que soit leur qualité, soient hors d'usage à bref délai.

Par la même faute de celui qui les emploie, les ciseaux à deux tranchants, parfaitement neufs et en excellent état, peuvent également être abîmés du premier coup. Lorsqu'on coupe de fortes branches, on doit aussi procéder avec précaution, par poussées successives, au lieu de vouloir les sectionner d'un seul coup par une pression immodérée.

Etant donné qu'un greffoir, une serpette, un sécateur doivent faire une coupe lisse et nette, la lame doit naturellement être lisse et non raboteuse. Malheureusement, tout le monde ne s'entend pas parfaitement à entretenir les lames; aussi, combien de fois n'arrive-t-il pas que l'on repasse péniblement un couteau ou un sécateur, mais qu'on oublie tout à fait l'affilage sur la pierre fine ou qu'on exécute ce travail défectueusement.

Un bon affilage se reconnaît à un tranchant complètement droit, fin et aigu et ce n'est qu'avec un pareil tranchant qu'un bon couteau peut bien couper. Mais lorsqu'on le fait sur une pierre de rémouleur ou sur une pierre à aiguiser trop grosse, on obtient un tranchant comme une scie, et on ne peut évidemment tailler qu'à la façon d'une scie; c'est ainsi que la meilleure lame peut rendre de très mauvais services. Nous ne voulons pas dire que ces pierres ne soient pas nécessaires. Elles sont de temps en temps indispensables, mais toujours un affilage fin doit suivre leur emploi.

Pour les ciseaux de jardinage et sécateurs, les choses peuvent se passer comme pour les couteaux et surtout pour ceux à deux tranchants; la coupe d'une branche de force même modérée produit une pression des deux parties tranchantes l'une contre l'autre, qui est d'autant plus forte que ces parties pénètrent plus profondément dans le bois; si les tranchants ne sont pas parfaitement droits, ils opéreront comme deux lames de scie l'une contre l'autre et finiront par se briser.

On doit s'assurer avant d'employer greffoir, serpette ou sécateur, que le tranchant en est bien droit et net, ce dont on se rend facilement compte en le passant sur l'ongle: une lame mal affilée gratté, tandis qu'autrement elle glisse comme sur du velours, et son tranchant, pour peu que l'on appuie, fait de suite une petite entaille.

Sentant ou voyant alors la moindre rudesse sur le fil, on prend la pierre fine belge et on affine avec soin et patience, passant les plans sur la pierre, le tranchant toujours en avant et la partie du dos et de la lame après, la tenant également le moins élevée possible sur le plan

de la pierre; l'oscillation de ce repassage doit être exécuté sans aucune pression, la partie fine ne faisant qu'effleurer cette pierre.

Pour conserver un outil longtemps en usage, il faut avoir soin de l'entretenir toujours dans un bon état de propreté, de façon qu'il ne soit pas mangé par la rouille. C'est avec du pétrole que l'on enlève le mieux la résine et la crasse des sécateurs. Il est toujours bon de graisser le mouvement et la vis du sécateur ou la fermeture du couteau au moyen de bonne huile de pied de boeuf.

C'est ce que malheureusement on fait trop rarement. Il n'est pas besoin à cet effet, de démontrer les ciseaux: on peut opérer le nettoyage avec le pétrole, puis l'huilage, en les ouvrant et refermant plusieurs fois de suite, et en les huilant et essuyant à différentes reprises, le tout sans grande peine. Après cela, on essaye les tranchants et si c'est nécessaire, on les affine soigneusement.

Les surfaces tranchantes extérieures des lames des sécateurs ne doivent jamais être repassées qu'avec la plus grande prudence; il n'est pas recommandable de repasser les faces intérieures, mais leur affilage soigné le long du tranchant est certainement une chose très importante. Une mauvaise position des vis peut également avoir des suites fâcheuses; il faut donc faire bien attention à ce point. Si l'on n'observe pas les prescriptions indiquées ci-dessus, on est mal venu à se réclamer de la garantie donnée, car il va de soi qu'un outil maladroitement manié et insuffisamment entretenu ne peut faire le service auquel il est destiné.

[Le Petit Jardin]. René RAYMOND.

ACHAT D'UNE LOCOMOTIVE FRANÇAISE PAR LE PENNSYLVANIA RAILROAD

La Compagnie anglaise du Great Western a commandé à la Société alsacienne de Constructions mécaniques de Belfort une locomotive française du type de Glehn.

Les Américains ont suivi cet exemple et la Pennsylvania Railroad Company qui a souvent mis à profit les résultats acquis par les Compagnies des chemins de fer français et fait notamment construire en ce moment à New-York une gare analogue à celle du Quai d'Orsay, vient d'acheter, à titre d'essai, une locomotive semblable, sauf quelques détails de construction. La facilité avec laquelle ces machines remorquent les lourds convois auxquels elles sont attelées, à une allure rapide et maintenue, a notamment frappé les ingénieurs américains.

La locomotive en question a été envoyée de suite à l'Exposition de Saint-Louis où elle sera expérimentée, mais les essais sur les voies ferrées du Pennsylvania Railroad n'auront lieu qu'ultérieurement.